



Nouvelle version du protocole de reconnaissance CSA-GTP – Qualimat Transport

Le protocole de reconnaissance entre le **référentiel CSA-GTP, partie Transport** pour le compte propre et le **référentiel Qualimat Transport** est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

Cette reconnaissance permet aux organismes stockeurs référencés CSA-GTP, d'utiliser leur flotte en compte-propre pour livrer les clients qui stipulent, dans leur contrat, que le transport doit être réalisé par un transporteur certifié Qualimat Transport. C'est le cas notamment de tous les fabricants certifiés au titre du Guide de Bonnes Pratiques de la Nutrition Animale.

Une nouvelle version du protocole a été signée le 18 avril 2016 et entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Dans cette nouvelle version, des précisions ont été apportées sur les modalités de prise en compte des **modifications de niveaux de nettoyage** :

- pour des **marchandises déjà classées** dans l'annexe transport du référentiel CSA-GTP ou dans l'IDTF (International Database Transport for Feed)
- pour **l'ajout de nouvelles marchandises**

Ces précisions permettent de garantir la robustesse du processus de mise à jour des exigences de nettoyage et la mise en œuvre de ces évolutions par les opérateurs concernés.

L'annexe transport du référentiel CSA-GTP a également été mise à jour.

Les informations sont consultables sur www.qualimat.org et www.incograin.com

Le Comité de Suivi Qualimat Transport